



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 460-2022
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le règlement # 460-2022 intitulé « *Règlement de compensation pour divers services municipaux pour l'année 2023* ».

L'objet de ce règlement est d'imposer une compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, de cueillette, de traitement et disposition des matières résiduelles et des matières recyclables et organiques, pour l'année 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville : <http://www.villedewindsor.qc.ca/>

Fait à Windsor,
Ce 28 décembre 2022

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor.

Cet avis public a également fait l'objet d'une parution dans le journal *L'Étincelle* en date du 28 décembre 2022 et d'une publication sur le site Internet de la Ville à cette même date.

Fait à Windsor,
Ce 28 décembre 2022

M^e Edwin John Sullivan
Greffier